

AC2NB – COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE DU 04 AVRIL 2019

L'assemblée générale s'est tenue le 04 Avril 2019 au Point Parc, 78590 NOISY LE ROI.

L'assemblée générale commence à 19h30.....

Ordre du jour

- Pointage des membres actifs présents ou représentés
- Rapport du président et quitus
- Rapport du trésorier et quitus
- Orientation et objectifs
- Questions diverses

Quorum

Nbre adhérents : 24

Nbre de présents et représentés: 14

Quorum atteint à 58,3% (% des membres présents ou représentés)

I- Rapport Moral du Président :

0/ Introduction- Synthèse sur le Bilan d'activité

Cette assemblée clôture la première année d'activité depuis le renouvellement du bureau en mars 2018.

L'activité de notre association était ciblée essentiellement sur la surveillance de l'activité de l'aéroport de Saint Cyr, le niveau des nuisances sonores, et les déviations par rapport aux couloirs de vols, qui sont déterminés pour éviter le survol des zones d'urbanisation dense.

L'apport de nouvelles compétences au sein du Bureau a permis d'élargir le champ d'action de l'AC2NB aux problématiques des réseaux de l'économie digitale, et en particulier ceux utilisant des systèmes par ondes réseaux mobiles ; systèmes de collecte de compteurs, eau, gaz, électricité, ...dans la double optique de leur optimalité de déploiement de façon concertée avec un minimum de nuisances à court et moyen terme, et de leur nocivité à long terme.

Dans ce cadre, l'Association s'est positionnée comme une cellule d'Information et de Mise en vigilance des collectivités locales à l'échelle de tout le Département des Yvelines

L'Association s'est également donné comme objectif une protection maximale de la petite enfance et de l'enfance, avec une première priorité aux situations d'exposition excessives aux ondes électromagnétiques

L'efficacité et la permanence de l'accès à l'information au sein de l'Association peut s'appuyer sur les technologies du web, devenues très accessibles. Luc Medard a mis en

place notre site Web à l'adresse ac2nb.fr, et nous le mettons à jour régulièrement, le lien ayant été diffusé largement vers les anciens adhérents et ceux de 2018.

Ces mises à jour consistent en mini-dossiers thématiques comme :

- le nouveau système de collecte par ondes des compteurs d'eau déployé par la SEOP : ambitions, effets collatéraux, et limites
- les risques de long terme associés réseaux mobiles (par exemple une synthèse présentant les enseignements du rapport du National Toxicology Program (NTP), une agence du Ministère de la Santé US (NIEHS)...

Nous souhaitons que l'Association soit reconnue officiellement au niveau Départemental comme une association diffusant une information claire et objective.

La recherche de solutions concertées et pragmatiques étant privilégiées.

L'Association a ainsi

-diffusé un courrier électronique d'information à une soixantaine de municipalités des Yvelines sur les graves atteintes aux possibilités de contrôle administratif des créations et extensions de sites mobiles du fait de la loi ELAN à travers l'article R421-9 du Code l'Urbanisme édition en date du 13 décembre 2018, avec le conseil de prendre des dispositions *explicites* au sein des PLUs sur ces questions

-diffusé un courrier électronique d'information à une soixantaine de municipalités des Yvelines sur la teneur des conclusions du rapport du National Toxicology Program (NTP), une agence du Ministère de la Santé US (NIEHS), un travail délibérément dénigré aux Etats-Unis par le lobby du mobile et totalement passé sous silence

-répondu à des sollicitations d'avis sur des projets mobiles comme au cas d'une commune dans les Alpes, où les résidents d'un lotissement ont vu apparaître à quelques mètres une tour mobile de 40m qui vise exclusivement à assurer le trafic des voyageurs saisonniers d'hiver qui empruntent la ligne TGV de Chamonix sur le tronçon à proximité immédiate de ce village

-informé la municipalité de Paris XVIème du niveau totalement hors norme d'exposition aux ondes dans une partie importante de cet arrondissement, en suggérant que cette ville formule une demande pour un plan rationnel de mesures pour évaluer l'exposition effective, et en conseillant de saisir le tout nouveau Comité National de Dialogue Relatif aux expositions du Public aux Ondes Electromagnétiques

En raison de ce rôle de support des collectivités locales, l'Association vise désormais à gagner l'adhésion comme membres bienfaiteurs de nombreuses municipalités des Yvelines (contacts en cours dans ce sens avec Bougival, VGP, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines...) et d'organisations de citoyens (associations de résidents ou de quartiers par exemple)

1/ La vie de votre association

1-Adhérents

En 2017, nous dénombrions 36 adhérents
Dont 1 membre bienfaiteur

En 2018, 24 adhérents

Répartition géographique des adhérents :

Adhésions AC2NB 2018	
Étiquettes de lignes	Nombre de Valeur
Arcueil	1
Fontenay le fleury	1
Jouy en josas	1
Maurepas	1
Noisy le roi	18
Paris	1
Velizy Villacoublay	1
Total général	24

L'année 2018 est une année charnière puisque les objectifs de l'association ont évolué. La situation pour la circulation aérienne de l'aérodrome de St Cyr apparaît durablement figée après des progrès significatifs mais la persistance de déviations répétées de trajectoires. Ceci explique le point bas en matière d'adhésion.

2- Rapport Financier du Trésorier :

ANNEE 2017 total de l'association au 31/12/2017 : 844,96

ANNEE 2018 total de l'association au 31/12/2018 : 811,07

Rapport financier 2018					
Date	Libellé	N° Pièce	Debit	Credit	Solde
2018					
31/12/2018	Solde bancaire				811,07
	Remise cotisations adhérents			280,00	
	Commission de mvmt			0,11	
	Basic associatis		45,54		
	Suivi courrier		108,00		
	Site web		21,46		
	Remboursement Kilométriques		139,00		
31/12/2017	Solde bancaire				844,96

Le rapport financier du trésorier est mis au vote et obtient un quitus à l'unanimité.

3- Orientations et Objectifs sur l'activité 2018

a -Actions en 2018

04/22/2018 : CCE VERSAILLES

Régis Duval était présent au CCE dont un compte rendu exhaustif vous a été diffusé par mail.

Pour rappel la séance était présidée par le nouveau Secrétaire Général de la Préfecture, Vincent Roberti.

L'ordre du jour est établi et diffusé préalablement par la Préfecture

1-Approbation du Procès Verbal de la CCE précédente
RAS

2-Point sur le trafic, par le GUAS
Résumé

Les données présentées portent sur l'année 2017 seulement, aucune indication de l'évolution en 2018 bien qu'on fût début décembre n'a été montrée

Le trafic en volume brut est grosso modo stable

-la masse est le trafic avions de tourisme (environ 65 000 mouvements) est en baisse tendancielle régulière faible sur un suivi désaisonnalisé en 12 mois glissants

-le trafic ULM est en légère hausse, avec environ 1200 mouvements

-le trafic hélicoptères est en forte hausse, +18%, à 500 mouvements, résumé en 2/jour

3-point sur les contrôles de respect des trajectoires et plus généralement de la réglementation effectués par la Police de l'Air

4-point sur le dossier de révision de Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

L'ensemble de ces échanges intime à votre représentant AC2NB qu'il faut s'opposer au lancement de la révision du PEB

Vote pour : APEBN et ADECNAP ; soit 2

Vote contre : ADP par toutes ses voix y compris aérodrome de St Cyr, GUAS par toutes ses voix, soit 7 ; pour des questions de procédure AC2NB ne pouvait pas voter, mais a fait clairement connaître son opposition

Vote abstention : VGP et Noisy Marc Tourelle pour 2 voix, Fontenay le Fleury Alain Sanson DSAC et DGAC n'ont pas de droit de vote

La motion est rejetée, à la surprise du Président de séance.

Le Président de séance propose sans succès la tenue d'une nouvelle CCE sous 6 mois, puis évoque de relancer le Comité de suivi, qui pourrait être un cadre d'échange sur les conséquences réelles de la proposition de nouveau PEB en vue d'un consensus

Après examen des points divers (dont l'état des plaintes déposées rappelées par APEBN), la séance est levée

4- Actions concernant les antennes de radio émission

4-1 Dossiers spécifiques Noisy-le-Roi

4-1-1 Dossiers FREE Centaure puis Golfy

Nous nous sommes attachés à démontrer l'incohérence technique intrinsèque du projet Free de Noisy le roi qui pour être techniquement pertinent doit être localisé géographiquement, topologiquement, et pour une approche pérenne long terme, de façon complètement différente, sur la zone du Golfy comme les trois autres opérateurs qui y sont déjà

Nous avons participé à plusieurs réunions pour que les élus puissent avoir une information complète et objective sur les tenants et les aboutissants des deux options de ce projet.

Les cartes diffusées par FREE à deux reprises, en début 2018, sans intention de les voir rendues publiques, et en mars 2019, dans le cadre de la présentation du nouveau projet "Golfy" ont confirmé intégralement les analyses mises en avant par AC2NB

4-1-2 Dossier SFR-Bouygues de l'immeuble de la Place des Poetes

Ce dossier se place dans le cadre de l'objectif que s'est donné l'Association d'une protection maximale de la petite enfance et de l'enfance, avec une première priorité aux situations d'exposition excessives aux ondes électromagnétiques

Place des Poètes notre action vise à pousser SFR à techniquement modifier ses installations de façon à baisser le niveau d'exposition auquel sont soumis les enfants de la crèche, école maternelle et primaire de la zone.

Pour ce faire nous avons sollicité le député des Yvelines Michel Vialay ainsi que notre sénatrice Marta de Cidrac.

Le député a ainsi sur proposition de l'AC2NB posé une question au gouvernement QST-AN-15-10333QE (Journal Officiel).

La sénatrice a fait des recommandations à notre maire concernant le dossier Place des Poètes.

4-1-3 Commission Municipale des Ondes de Noisy-le-Roi

Nous participons à la commission municipale sur les ondes, où notre membre au bureau Régis Duval est un intervenant au premier rang pour l'explication des enjeux, des options, et l'évaluation des résultats à attendre

4-2 Autres municipalités des Yvelines

L'AC2NB a entrepris une action de sensibilisation sur le sujet de l'implantation d'antennes de radio émission de téléphonie mobile et nous avons rencontré les maires ou DGS des communes de Saint Nom la Bretèche, Bailly, Jouy en Josas, Le Chesnay, Fontenay le Fleury et Bougival, en leur présentant leur situation courante et celle projetée à l'horizon de 5/7 années vis-à-vis de probables intentions d'extension des opérateurs

En 2019 AC2NB va poursuivre cette démarche de sensibilisation/compréhension du contexte "Ondes" auprès de multiples autres communes du Département, en priorité sur les groupements de Versailles Grand Parc, Saint Quentin, et Saint Germain-en-Laye.

Régis Duval apporte sa compétence technique pour la rédaction de la charte de VGP qui régira les relations entre les opérateurs et les municipalités. Sa contribution consiste en pratique l'essentiel des innovations portées par ce texte dans les rapports entre les municipalités de VGP et les opérateurs, sur les mesures pour la protection des lieux accueillant la petite enfance et l'enfance, sur les méthodes nouvelles à faire appliquer par les sociétés exécutant les mesures de champ sur l'emprise de ces établissements

4-3 Autres municipalités hors Yvelines

Nous avons aussi saisi la mairie du 16ème arrondissement en deux occasions pour les inviter

-à demander un certain nombre de mesure pour mettre en exergue le niveau hors norme de l'exposition aux champs électromagnétiques du secteur Passy/Trocadéro dans sa globalité, dû aux émetteurs de la Tour Eiffel, qui font de cette zone un cas très particulier, de façon à mettre en évidence la réalité de multiples "points atypiques" au sens de l'ANFR (champ global >6V/m) sur le secteur. Il y a notamment de grands établissements scolaires en face de la tour Eiffel en plein dans cette zone (collège Franklin par exemple)

-à saisir le tout nouveau Comité National de Dialogue Relatif aux expositions du Public aux Ondes Electromagnétiques de son cas particulier, la méthode complètement heuristique et basée uniquement sur les mesures nouvelles de l'année ne pouvant en aucune façon amener cette Agence à signaler ce cas pourtant sans aucun équivalent en France

4-4 Comité National de Dialogue Relatif aux expositions du Public aux Ondes Electromagnétiques

AC2NB a pris contact avec le Président du Comité National de Dialogue Relatif aux expositions du Public aux Ondes Electromagnétiques, Mr Michel Sauvadé, le Maire de Marsac-en-Livradois (63), pour lui proposer un accompagnement méthodologique et technique à titre personnel pour une compréhension approfondie des informations et dossiers mis en avant par l'ANFR

AC2NB compte prendre contact avec toutes les Associations qui participent à ce Comité.

II/ Les actions à venir

Pour l'année 2019 nos objectifs :

A la suite du décret paru le 10 décembre 2018 concernant le volet administratif applicable aux créations de nouvelles antennes des réseaux cellulaires mobiles, AC2NB a diffusé un mail d'information à une cinquantaine de communes sur 4 agglomérations des Yvelines.

Nous avons rencontré l'agglomération de SQY sur le sujet. A leur demande nous leur avons envoyé une plaquette de présentation de l'Association et un bulletin d'adhésion. Nous avons fixé à 50€ l'adhésion d'une association ou groupement., et à 100€ pour une collectivité/association/groupement Membre Bienfaiteur

Notre objectif est de proposer notre assistance aux communes ou agglomérations qui le souhaitent et que démarcherons à cet effet dans la totalité des Yvelines, en les incitant à devenir Membre Adhérent de notre Association.

Nous comptons faire profiter les autres communes concernant les modifications de PLU que nous avons demandées concernant le PLU de Noisy le roi dont nous attendons de savoir si elles ont été prises en compte et comment, par un courrier électronique à diffusion à toutes les municipalités du Département des Yvelines, en mai 2019.

AC2NB compte devenir un référent technique pour le Président du Comité National de Dialogue Relatif aux expositions du Public aux Ondes Electromagnétiques et pour les Associations qui participent à ce Comité

Ayant reçu le refus de la Préfecture de nous octroyer l'agrément pour la protection de l'environnement au niveau départemental, nous allons réitérer notre demande.

Notre nom ayant une connotation revendicatrice plutôt négative nous souhaitons vous demander vos suggestions pour changer notre nom.

III- En conclusion

Le rapport du président est voté à l'unanimité.

Le but est d'élargir le spectre de l'AC2NB sur toutes les nuisances subies à Noisy Le Roi.
Etre force de proposition dans le cadre légal et d'être un interlocuteur crédible et reconnu dans diverses instances

L'assemblée générale est clôturée à 22H00

Signatures

Mme PRADEL

M DUVAL

M MEDARD

Mme POIZAT